

Affiché le

ID: 005-210500583-20210311-202125-DE



## COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021-25

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 9 Conseillers absents : 1 Conseillers représentés : 1

Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à vingt heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents:** LEJEUNE Laurent

Pouvoir: LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

## <u>Objet</u> SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 » AVEC L'ACADEMIE AIX-MARSEILLE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 » dont le but est, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021 Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

ID: 005-210500583-20210311-202125-DE

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec l'académie Aix-Marseille permettant d'équiper l'école en ordinateurs portables avec solution « classe mobile » selon le plan financement qui suit :

Montant total de l'opération : 7 478.00 € TTC Académie Aix-Marseille : 3 739.00 € TTC Autofinancement : 3 739.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve l'exposé du Maire. Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieux dire SEGOND
1° adjoint au Maire
3. Hes Alprés